

Le budget des soins de santé rejeté à l'Inami

Fait rare: la proposition de budget des soins de santé 2016 du gouvernement a été rejetée au conseil général de l'Inami.

Conséquence de ce rejet: il revient à présent au gouvernement de décider seul du cadre budgétaire pour les soins de santé en 2016.

La CSC a été déterminante lors du vote hier à l'Inami. Malgré l'appui du banc patronal (5 voix) et du gouvernement (5 voix), la proposition n'a pu atteindre la majorité simple (12 voix). Six représentants ont voté contre le texte (mutualités socialistes, FGTB et CSC) alors que 5 se sont abstenus (président du conseil général, mutualités chrétiennes et libres et CGSLB).

Le secrétaire général de la Mutualité socialiste Solidaris, Jean-Pascal Labille, a justifié le rejet de la proposition gouvernementale par la nécessité de contrer un texte visant à *«restreindre très fortement la capacité des patients à bénéficier des soins dont ils auraient besoin»*. Il a souligné que le projet faisait passer la moitié des efforts imposés à la sécurité sociale sur l'assurance-maladie, soit un montant total d'assainissement de 3,3 milliards à l'horizon 2018.

L'accord de gouvernement prévoyait déjà que la norme de croissance du budget des soins de santé passerait de 3% à 1,5%. *«Pour 2016, le gouvernement prévoit finalement des économies encore plus drastiques: une croissance réelle du budget de 0,75% seulement»*, a pour sa part dénoncé le PS. Le cdH a appelé également le gouvernement à respecter la norme de croissance d'1,5%. Il estime en substance que les économies budgétaires auront des conséquences néfastes, par exemple sur le remboursement de nouveaux médicaments.

BELGA

«Ce projet de budget consistait à restreindre très fortement la capacité des patients à bénéficier des soins dont ils auraient besoin.»

JEAN-PASCAL LABILLE
SECÉTAIRE GÉNÉRAL
DE SOLIDARIS